



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq du mois de novembre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 19 novembre 2021.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : A. Blanc, Nathalie Laks, C. Roy, V. Roy, S. Manganelli, J. Personnaz, P. Meylan, S. Pérou, M. Aragon, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : C. Arhuero donné à C. Seifert, S. Baud donné à T. Eudes, G. Vilmint donné à S. Manganelli,

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, R. Cusin

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	16
Votants	19
Dont pouvoirs	03

N° 2021-79

DECISIONS DU MAIRE

Choix du cabinet d'étude pour l'étude de mobilité

La commune a lancé un Marché à Procédure Adaptée en date du 13 Août 2021

La date limite de retour des offres était fixée au 01 octobre 2021 à 12h00.

Trois cabinets ont candidaté :

Le cabinet INGELEC

Le cabinet ARTER

Le cabinet AKENES

Ces trois offres répondaient aux conditions administratives. Elles ont donc pu toutes les trois être analysées.

De l'analyse des offres, résulte le résultat suivant :

Cabinet INGELEC : Prix HT = 26 850.00 €

Nombre de points = 7

Cabinet AKENES : Prix HT = 29 835.00 €

Nombre de points = 8

N° 2021-79



Cabinet ARTER : Prix HT = 30 062.50 €
Nombre de points = 12

Compte tenu de l'analyse des offres, le cabinet retenu est le cabinet ARTER.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de cette décision.

Le maire

Marc GENOUD



Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

